SUCCESSIONS VACANTES LES ÉTAPES D'UN DOSSIER

NOMINATION

La décision de justice a bien été reçue par le Domaine.

L' examen des pièces du dossier est en cours. Les premières recherches sur le défunt et son patrimoine sont initiées.



INVENTAIRE

Le recensement du patrimoine successoral est en cours.

Le curateur dresse l'inventaire des biens du défunt, afin de reconstituer le patrimoine successoral, à l'actif et au passif.

Si vous détenez une dette à l'encontre du défunt, vous devez déclarer cette créance auprès du service du Domaine compétent, pour en obtenir le paiement, dans la limite de l'actif successoral disponible.



VENTE DES BIENS

Les biens immobiliers du défunt sont en cours de vente.

Les produits de ces ventes sont inscrits à l'inventaire, à l'actif de succession, et permettent de payer les dettes de la succession.



RÈGIEMENT DU PASSIE

Un plan de règlement du passif est réalisé.

Le paiement des créances est en cours, selon l'ordre établi et dans la limite de l'actif successoral.



La succession vacante a pris fin, par le paiement des créanciers, par épuisement des sommes disponibles ou suite à revendication des héritiers.



